



## PROCES-VERBAL N°01

### Classement des Terrains et Installations Sportives

---

Réunion du : 05/09/2017

---

**Présents :** Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Michel SERGEANT

---

**Excusés :**

---

**Assiste :** Patrick BAUW

#### Informations générales

Cette réunion est la première réunion de la CRTIS de la Ligue des Hauts de France.

Suite à la fusion des districts Maritime Nord et Flandre, Jean Claude HOCQUAUX (ex secrétaire de la CRTIS Nord Pas de Calais) et Jean ZUNQUIN (ex Pdt d e la CDTIS Maritime Nord) ne font plus partie de la présente commission régionale. Nous les remercions chaleureusement pour le travail accompli et comptons sur la poursuite de leurs activités au sein de la CDTIS du nouveau district des Flandres.

Tous les documents concernant les terrains et installations sportives sont disponibles sur le site Fédéral. <https://www.fff.fr/articles/la-fff/tous-les-statuts-et-reglements/statuts/details-articles/1762-10053-les-terrains-et-les-installations-sportives>

**Prochaine réunion le 04/10/2017**

**Attention :**  
**Les dossiers sont à retourner au plus tard le**  
**29/09/2017**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HIRSON – STADE LEO LAGRANGE – NNI 023810101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 05/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5.

La Commission confirme le classement en niveau 5 jusqu'au 05/09/2027.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 2.5 Avis préalables

### 2.6 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

**5 AFFAIRES DIVERSES**

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 23600201**

Cette installation est classée en niveau 5 Sye jusqu'au 07/11/2020.

Plan proposé non conforme. Les sorties des 3 vestiaires doivent être reprises dans le périmètre sécurisé. Largeur minimum 2m avec couverture grillagée du tunnel hauteur 2m20.

Nouveau plan à proposer au District.

## ARTOIS

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
**1.1 Classements initiaux**

- **LIEVIN – STADE LELONG VOICIN 3 – NNI 625100203**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plans de l'installation et des vestiaires (non côtés).

- Tests in situ du 05/07/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement en niveau 5 ou 6 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2017 :

- AOP et le PV de CDS

- **SAINT NICOLAS – STADE JEAN JACQUES MOLO – NNI 627640201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 et des documents transmis :

- Plans de l'installation et des vestiaires.

La Commission prononce le classement de cette installation en **niveau 6** jusqu'au 05/09/2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31/10/2017 :

- Tracer la zone technique.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2017 :

- AOP et PV de CDS

- **NOYELLES SOUS LENS – PARC DES SPORTS BOCLETS – NNI 626280301**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot à 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 25/08/2017

- Plan des vestiaires.

La Commission confirme le classement de cette installation en **niveau Foot à 11** jusqu'au 07/07/2025.

**1.2 Confirmations de niveau de classement**
**1.3 Changements de niveau de classement**
**1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)**

### 1.5 Avis préalables

- **NOYELLES SOUS LENS – STADE AUGUSTE GALLET – NNI 626280201**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 09/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un gazon synthétique et des documents transmis.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Les tracés du football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A 8 (Fiche outil n°8 sur le site de la FFF → Terrains et Installations Sportives). Tous ces documents sont disponibles sur le site Fédéral.

La main courante doit être disposée à 6 m derrière de la ligne de but.

Pour son classement en niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Il est recommandé de demander un avis préalable de l'installation par le biais de la CDTIS.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 2.5 Avis préalables

### 2.6 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **DIVION – STADE JULES MALLEZ 1 – NNI 622700101**

La Commission prend connaissance de la nouvelle demande d'avis préalable suite à une modification contrainte du positionnement d'un mât.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement E5.

Eclairage moyen horizontal : 168 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.64

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

**5. AFFAIRES DIVERSES**

- **LESTREM – COMPLEXE SPORTIF VAL DE LAWE 1 – NNI 625020101**

La Municipalité nous informe du changement de revêtement du terrain synthétique.

Remerciements

La Commission demande la transmission du PV des essais de qualité sportive avant le 28/02/2018.

- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 1 – NNI 625100201**

La Commission prend connaissance du nouvel emplacement des bancs de touche (5m joueurs et 2,5m officiels) situés à 3,10m de la ligne de touche face à la tribune.

Remerciements

- **FOUQUIERES LES LENS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 623510101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 19/02/2018.

La Commission prend connaissance de l'ensemble des nouveaux vestiaires de 25 m<sup>2</sup>.

Le classement décennal sera prononcé à échéance en Février 2018.

Remerciements

## COTE D'OPALE

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
**1.1 Classements initiaux**
**1.2 Confirmations de niveau de classement**

- **ETAPLES – STADE DANIEL MARTIN – NNI 623180301**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 25/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 27/06/2017

- Rapport de la visite effectuée le 11/07/2017 par Monsieur Jacques VARLET, membre de la CDTIS.

La Commission confirme le classement de cette installation en niveau 5 jusqu'au 05/09/2027 avec les réserves suivantes à lever avant le 31/12/2017 :

- Compléter la main courante au droit du passage d'engin.

- Déplacer à 2,50m les articulations des buts à effectif réduit et supprimer le dispositif d'attache métallique du relevage du filet.

**1.3 Changements de niveau de classement**
**1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)**
**1.5 Avis préalables**
**1.6 Retraits de classement**
**2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
**2.1 Classements initiaux**
**2.2 Confirmations de niveau de classement**
**2.3 Changements de niveau de classement**

## 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

## 2.5 Avis préalables

## 2.6 Retraits de classement

# 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 1331 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emin/Emaxi : 0.68

La Commission propose le classement en niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour confirmation.

## 3.3 Changements de niveau de classement

## 3.4 Avis préalables

## 3.5 Retraits de classement

# 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

# 5. AFFAIRES DIVERSES

- **LUMBRES – STADE JEAN LEBAS – NNI 625340101**

Etude du rapport de visite de Mr Damien DENIS – Membre de la CRTIS ainsi que les plans de l'installation et des vestiaires en vue d'un classement en niveau 4.

Le rapport et ses conclusions sera envoyé au propriétaire et au club pour demander un engagement sur les travaux permettant de lever les non conformités pour un niveau 4.

# ESCAUT

# 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

## 1.1 Classements initiaux

- **CORBEHEM – COMPLEXE SPORTIF LA SENSEE 2 – NNI 622400102**

Cette installation n'a jamais été classée et n'était pas connue à Foot2000.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot à 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01/06/2017

La CRTIS prononce le classement de l'installation en niveau Foot à 11 jusqu'au 05/09/2027.

## 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **MARCHIENNES – STADE JEAN ROLLAND 1 – NNI 593750101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 09/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/08/2017
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

La CRTIS prononce le classement de l'installation en niveau 5 jusqu'au 05/09/2027.

- **CAMBRAI – STADE DE LA LIBERTE 3 – NNI 591220103**

Cette installation était classée en niveau FOOTA11SYE jusqu'au 28/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Tests in situ des performances Sportives et de Sécurité
- Rapport de la visite effectuée le 01/03/2017 par Monsieur Gilles BRIOU, membre de la CRTIS.

La Commission propose le classement en niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31/10/2017 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m44 sous la barre transversale).

- **CORBEHEM – COMPLEXE SPORTIF LA SENSEE 1 – NNI 622400101**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01/06/2017
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en niveau 6 jusqu'au 14/12/2021.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31/10/2017 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2m44 sous la barre transversale).

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **VALENCIENNES – SALLE DES TERTIALES – NNI 596069904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/01/2001
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 27/01/2015
- Rapport de la visite effectuée le 19/07/2017 par Monsieur Gilles BRIOU, membre de la CRTIS.
- Plan d'ensemble de l'installation des vestiaires.

La Commission propose le classement en Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser pour le 31/10/2017 :

- Tracer la zone technique.

- **VALENCIENNES – SALLE VAUBAN – NNI 596069908**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/03/1994
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 24/03/2015
- Rapport de la visite effectuée le 19/07/2017 par Monsieur Gilles BRIOU, membre de la CRTIS.
- Plan d'ensemble de l'installation.

La Commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser pour le pour le 31/10/2017 :

- Tracer la zone technique.

## 2.2 Confirmations de niveau de classement

## 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

## 2.5 Avis préalables

## 2.6 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

#### 3.3 Changements de niveau de classement

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 22/07/2018.

Eclairage moyen horizontal: 1946 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.80

Rapport Emin/Emaxi : 0.65

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage en niveau E2 et des documents transmis :

- L'étude d'éclairage avec l'implantation et l'orientation des projecteurs.
- Le rapport d'essais des éclairages verticaux et horizontaux (Alimentation principale et de substitution) réalisé par un bureau de contrôle en date du 18/07/2017.

La Commission propose le classement en E2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **RAIMBEAUCOURT – STADE PLAINE SPORTIVE 1 – NNI 594890201**

L'éclairage de cette installation était identifié E Entraînement jusqu'au 07/07/2017.

Eclairage moyen horizontal : 273 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emin/Emaxi : 0.48

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/09/2019.

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



**5. AFFAIRES DIVERSES**

- **HAVELUY – STADE HENRI BLOT – NNI 592920101**

La Commission prend connaissance des photos montrant la réalisation des travaux effectués (Tracé de la zone technique – Mise en conformité de la hauteur des buts et sécurisation des abris de touche).

Remerciements.

- **SAINT SAULVE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 595440102**

La Commission prend connaissance des photos montrant que la zone de dégagement entre la ligne de touche et le 1<sup>er</sup> obstacle est respectée.

Remerciements.

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 595710103**

La Commission prend connaissance du mail de la municipalité indiquant la réalisation des travaux de mise aux normes des tracés du terrain de Foot à 8.

Remerciements.

## FLANDRES

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
**1.1 Classements initiaux**
**1.2 Confirmations de niveau de classement**

- **COMINES – COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 2 – NNI 591520302**

Cette installation était classée en niveau 6 SYE jusqu'au 17/07/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

- Rapport de la visite effectuée le 29/08/2017 par Monsieur Jean Claude HOCQUAUX, membre de la CRTIS.

La Commission propose le classement en 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

**1.3 Changements de niveau de classement**

- **BERSEE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 590710102**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 25/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A11 SYE et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 16/08/2017 par Monsieur Jean Claude HOCQUAUX, membre de la CRTIS.

La Commission propose le classement de cette installation en niveau Foot à 11 SYE PROV et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

**1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)**

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 2 – NNI 593780102**

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 18/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/05/2017 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

**1.5 Avis préalables**

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE PASCAL LAHOUSSE – NNI 590099909**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal4 et des documents transmis :

- Procès-verbal de la Commission de Sécurité du 03/11/2016
- Plan d'ensemble de l'installation des vestiaires.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau Futsal4 jusqu'au 05/09/2027.

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 2.5 Avis préalables

### 2.6 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E1 jusqu'au 17/08/2017.

Eclairage moyen horizontal : 3018 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emin/Emaxi : 0.66

La Commission propose le classement en E1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour confirmation.**

- **DUNKERQUE – STADE TRIBUT N°1 – NNI 591830101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 14/06/2017.

Eclairage moyen horizontal : 332 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emin/Emaxi : 0.52

La Commission propose le classement en E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour confirmation.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **GENECH – PARC DES SPORTS 1 – NNI 592580101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 23/07/2017.

Eclairage moyen horizontal : 132 Lux

Facteur d'uniformité : 0.51

Rapport Emin/Emaxi : 0.31

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 05/09/2019.

- **LILLE – STADE JARDIN DES SPORTS – NNI 593502101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 23/07/2016.

Eclairement moyen horizontal : 187 Lux

Facteur d'uniformité : 0.36

Rapport Emin/Emaxi : 0.12

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 05/09/2019.

- **LILLE – STADE MARCEL DUHOO – NNI 593500201**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 01/03/2017.

Eclairement moyen horizontal : 139 Lux

Facteur d'uniformité : 0.33

Rapport Emin/Emaxi : 0.20

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E FOOT A 11 jusqu'au 05/09/2019.

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET – NNI 593780101**

Envoi de la Mairie de Marcq en Baroeul des photos des bancs de touche demandé par la CFTIS dans le PV n°10 du 16/05/2017.

Remerciements. La Commission **transmet les photos à la CFTIS** pour information.

# OISE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **PONT STE MAXENCE – GYMNASSE « LA SALAMANDRE » NNI 605099903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal2.

La Commission propose le classement en niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

## 2.2 Confirmations de niveau de classement

## 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

## 2.5 Avis préalables

## 2.6 Retraits de classement

# 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

- **PONT STE MAXENCE – GYMNASSE « LA SALAMANDRE » NNI 605099903**

Cette installation n'a jamais été classée.

Eclairage moyen horizontal : 507 Lux

Facteur d'uniformité : 0.88

Rapport Emini/Emaxi : 0.77

La Commission propose le classement en niveau E2 et **transmet le dossier la CFTIS pour décision.**

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 31/07/2017.

Eclairage moyen horizontal : 919 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.70

La Commission propose le classement en niveau E3 et **transmet le dossier la CFTIS pour confirmation.**

## 3.3 Changements de niveau de classement

## 3.4 Avis préalables

## 3.5 Retraits de classement

# 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

# 5. AFFAIRES DIVERSES

- **BETHISY – STADE MAURICE LEROY 1 – NNI 600680101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 13/10/2024.

La Commission prend connaissance du mail de la Municipalité en date du 29 Juin 2017 indiquant que l'achèvement des travaux d'agrandissement des vestiaires est prévu au terme du mois de Juillet 2017.

La Commission demande que lui soit transmise les photos des nouveaux vestiaires conformes au Règlement fédéral, par l'intermédiaire de la CDTIS.

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'arrêté d'interdiction du port de crampons métalliques sur le terrain synthétique.

La commission rappelle la position de la FFF : Il n'existe pas d'interdiction d'utilisation pour certains types de chaussures sur terrain en gazon synthétique. (Fiche outil n°5 sur le site de la FFF → Terrains et Installations Sportives, téléchargeable sur le site fédéral)

- **ANDEVILLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 600120101**

L'éclairage de cette installation était classé en E5 jusqu'au 12/04/2008.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie indiquant le souhait de ne plus classer l'éclairage et qu'en conséquence aucune compétition officielle ne pourra se dérouler en nocturne. Elle prononce le retrait de classement et le répertoire en E Entraînement.

Remerciements

- **MONTATAIRE – COMPLEXE SPORTIF MARCEL COENE 1 – NNI 604140101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 23/02/2026.

La Commission prend connaissance du mail de la Municipalité en date du 14 Juin 2017 suite aux différentes relances par la CFTIS pour que les bancs de touche joueurs (5m) soient mis en conformité avec le Règlement.

La CFTIS n'ayant pas reçu les photos montrant que les bancs de touche ont été mis en conformité, elle a prononcé le classement de cette installation en niveau 5 jusqu'au 23/02/2026.

La Commission accuse réception le 4 Septembre 2017 des photos de la mise en place des bancs de touche. Elle **transmet les photos à la CFTIS** pour reclassement en niveau 4 de l'installation.

## SOMME

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ALLERY – STADE DU HAMEL 1 – NNI 800190101**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 05/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 16 Août 2017

La Commission confirme le classement en niveau 5 jusqu'au 16/10/2027.

- **CERISY – STADE MUNICIPAL – NNI 801840101**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 05/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 07 Juin 2017

La Commission confirme le classement en niveau 5 jusqu'au 05/09/2027.

- **HALLENCOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 804060101**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 16/05/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5.

La Commission confirme le classement en niveau 5 jusqu'au 27/06/2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31/10/2017 :

- Tracer la zone technique.

#### 1.3 Changements de niveau de classement

- **AMIENS – STADE GUSTAVE CHARPENTIER – NNI 800211901**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 16/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Tests in situ du 26/06/2016, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives

Elle propose le classement de cette installation en niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 2.5 Avis préalables

### 2.6 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 2 – NNI 600210102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 299 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emin/Emax : 0.50

La Commission propose le classement en niveau E4 et **transmet le dossier la CFTIS pour décision de confirmation.**

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 1 – NNI 800210201**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 415 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emin/Emax : 0.53

La Commission propose le classement en niveau E3 et **transmet le dossier la CFTIS pour décision de confirmation.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **BEUVRAIGNES – STADE ROLAND PILON – NNI 801010101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 29/10/2025.

La Commission prend connaissance du mail de la C.R.Arbitres nous signalant l'absence de douche dans le vestiaire arbitres.

La CDTIS programmera une visite de l'installation.